

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Le lundi 13 janvier 2025, à 19h30
Salle du Conseil de la Mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Nomination du secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 9 décembre 2024,
- 3/ Travaux de rénovation des bâtiments scolaires : approbation du projet et sollicitations des financeurs,
- 4/ Questions diverses et Quart d'heure citoyen.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE



Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 30 décembre 2024, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Effectif légal du conseil municipal: 19

Nombre de conseillers en exercice: 18

Présents : 17 : Benoît BERTRAND, Isabelle FRAVAL, Stéphanie GARCES-RAULET, Jeanne Yvonne GOURLAOUEN, Daniel HANOCQ, Antoine LE BERRE, Sylvain LECONTE, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Jérémy PERRON, Christelle ROSTREN, Solène ROSTREN, Claude ROTILLON, Pauline SALAÛN, Florent THOUMELIN Stéphane VALETTTE et Elina VANDENBROUCKE.

Excusée : 1 : Florence PASDELOUP qui a donné procuration à Daniel HANOCQ.

Secrétaire de séance : Stéphanie GARCES-RAULET.

DÉLIBÉRATION 2025/01

RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE : APPROBATION DU PROJET ET SOLLICITATION DES FINANCEURS

Au préalable des travaux de rénovation thermique prévus sur le bâtiment accueillant les classes d'élémentaire, la commune du Trévoux a fait procéder à des diagnostics sur l'existant. Le bureau d'études sur les structures bois et gros œuvre a, de façon inattendue, constaté un certain nombre de désordres, invisibles jusqu'à cette expertise. Les sondages effectués mettent ainsi en évidence une dégradation avancée des parquets bois du rez de chaussée et de la charpente, nécessitant la réfection intégrale des planchers du primaire et le renfort de la charpente existante, préalables indispensables à la poursuite de réhabilitation thermique du bâtiment.

La maîtrise d'œuvre du projet précise que ces interventions sur la structure du bâti nécessitent de libérer entièrement les locaux.

L'enveloppe globale pour ces travaux imprévus est donc revue à la hausse et le montant des travaux de structure ainsi est ainsi estimé:

Contenu de la phase	Dépenses évaluées
Travaux de réhabilitation structure classes : démolition, charpente et couverture, menuiserie, cloisons et plafonds, sols	426 000 € ht
TOTAL travaux	426 000 € ht

Madame la Maire propose de solliciter les différents financeurs pour mener à bien ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Partenaires sollicités	%
Etat - DETR	30
Etat - DSIL	30
Autres financeurs	20
Commune - Autofinancement	20

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents ou représentés

Par 18 voix Pour

ADOPTE le projet de travaux de rénovation structurelle du bâtiment abritant les classes d'enseignement primaire ainsi que le plan de financement s'y rapportant,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget primitif,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien cet investissement, auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 13 janvier 2025

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

